

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/10/2021



Santé et social

## La mutuelle communautaire : c'est parti !



*Moulins Communauté et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) s'associent à la mutuelle « Just » afin de proposer une protection santé à l'ensemble des habitants du territoire communautaire, avec des objectifs affichés : favoriser l'accès aux soins au plus grand nombre et ne laisser personne sur le bord de la route !*



Les élus communautaires ont choisi de certifier la mutuelle « Just » pour proposer aux habitants du territoire ses offres de mutuelle santé, adaptée à la situation de chacun. Cet organisme propose une grille de prestations comprenant 7 niveaux de garanties au libre choix des bénéficiaires.

Les avantages de cette mutuelle, outre son tarif réduit grâce à la force du collectif, sont :

- Une adhésion immédiate sans délai de carence
- Des démarches administratives prises en charge par un conseiller de la mutuelle Just
- Aucun critère d'adhésion, ni questionnaire médicale
- Des avantages inclus dans toutes les formules (remboursement de la licence sportive, accès à la téléconsultation...)

**Des réunions publiques seront programmées dès le mois de novembre dans toutes les communes de l'agglomération avec un conseiller de la mutuelle Just, qui expliquera en**

détails l'ensemble des prestations proposées par la mutuelle et répondra aux questions des habitants.

En attendant, chacun peut déjà souscrire un contrat au tarif négocié par Moulins Communauté. Pour ce faire, trois solutions existent. Vous pouvez soit choisir de téléphoner au 0 809 546 000 (numéro non surtaxé) pour demander votre étude personnalisée, soit effectuer votre demande en ligne sur [just.fr](http://just.fr) en précisant votre commune de résidence, qui doit être dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Moulins. Ensuite, vous pouvez également remplir une demande papier de devis personnalisé, disponible à l'accueil des mairies des 44 communes de Moulins Communauté et la renvoyer par simple courrier à l'adresse indiquée.

Certains habitants ont été démarchés par téléphone par des organismes de mutuelle qui profitent de la mise en place de la mutuelle communautaire pour semer le doute et proposer des contrats, non certifiés par la communauté d'agglomération. Rappelons que la mutuelle Just est le seul organisme accrédité par Moulins Communauté et que cette mutuelle ne fait aucun démarchage par téléphone. Nous appelons donc chaque citoyen à faire preuve de vigilance sur ce point.

**Informations : 0 809 546 000 ou [just.fr](http://just.fr)**

---

*Contacts presse :*

**Damien Thieuleux**, Directeur de Cabinet de Moulins Communauté,

T 04 70 48 50 25, [d.thieuleux@agflo-moulins.fr](mailto:d.thieuleux@agflo-moulins.fr)

**Fabienne Chartoire**, Directrice de la communication de Moulins Communauté

T 04 70 48 54 68 [f.chartoire@agflo-moulins.fr](mailto:f.chartoire@agflo-moulins.fr)